



Refus de vente d'un garage automobile

Par **tazdevil**, le **04/04/2009** à **00:07**

Bonjour, j'espère que vous pourrez me donner de précieux conseil.

J'ai été dans un garage mercredi et y est réservé un véhicule en versant un acompte.

Je m'étais engueulé avec le commercial qui m'a obligé de souscrire une garantie "panne" sous peine de ne pas me vendre l'auto.

De retour chez moi et énervé je suis allé sur un article de forum parlant de ce garage et y est écrit ceci:

"""""" Je suis allé hier réserver une automobile chez XXXXXXXX (j'avais indiqué le nom du garage), je suis très déçu.

En effet malgré l'accueil et les prix alléchant, le commercial à refusé de me vendre l'auto si je ne prenais pas leur garantie supplémentaire (31€ de frais de courtage + 28€/mois)! disant qu'il préférerait perdre une vente en privilégiant un acheteur qui prendrait cette garantie, prétextant que c'était pour me protéger et les protéger.

Malgré mon insistance et lui avoir clairement dit que c'était un refus de vente, lié à la subordination de vente ou de prestation de services (qu'on appelle communément la vente par lots) et que c'était interdit par la loi:

L'article L.122-1 du Code de la consommation interdit deux pratiques : celle qui consiste à refuser au consommateur la vente d'un produit ou d'une prestation de services et celle qui subordonne la vente au consommateur d'un produit ou d'un service à l'achat d'une quantité imposée ou d'un autre produit ou service.

Il est resté sur sa position, étant intéressé par cette auto j'ai donc dû prendre cette garantie! Le pire c'est que sur le bon de réservation il est indiqué au dos que cette garantie est

optionnelle et non obligatoire.

Je vais donc contacter aujourd'hui la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour leur signaler et éventuellement porter plainte. A moins qu'à la livraison ils n'acceptent de retirer cette garantie. Bref, méfiez vous ce sont des escrocs. "*****"

2H après le commercial me contacte et me dit qu'il à été informé de ce message, qu'il ne m'a pas non plus mis le couteau sous la gorge et qu'il interrompt toute transaction avec moi. Je lui dit qu'effectivement je n'aurais pas dû mettre: "Méfiez vous ce sont des escrocs" Je demande alors au forum de supprimer ce message ce qui avait déjà été fait à la demande du garage pour motif "propos diffamatoire".

Le lendemain le commercial me dit que malgré ceci il refuse de me vendre l'auto, que je dois récupérer mon acompte et qu'il était à deux doigts de m'attaquer pour diffamation.

Par **tazdevil**, le **04/04/2009** à **00:08**

Je lui ai dit que je souhaitais tout de même récupérer l'auto et que je refuse d'annuler la vente. Il me dit "de toute façon nous ne ferons aucune affaire avec vous, nous ne vous vendrons pas l'auto et nous avons remis des annonces de vente sur internet dès aujourd'hui.

Je souhaite donc savoir si je risque quelque chose avec mes propos tenus dans mon commentaire sur le forum.

Quels sont mes recours pour la réalisation de la vente et qu'est ce que cela pourrait donner en terme de délai et éventuellement de coût?

Merci pour votre aide